

LA LIBERTÉ

journal quotidien politique et religieux

ABONNEMENTS

SUISSE
FRANCE, BELGIQUE
ALLEMAGNE, AUTRICHE
ITALIE, ESPAGNE,
ANGLETERRE, HOLLANDE,
ÉTATS-UNIS

1 an 6 mois 3 mois
fr. 20 11 6
36 19 10

Rédaction et Expédition

BUREAU: Grand'Rue 10, à Fribourg

La Rédaction rend compte des ouvrages dont deux exemplaires
lui sont adressés.
Elle annonce ceux dont elle reçoit un exemplaire.

BUREAU DES ANNONCES: Grand'Rue, 10, à Fribourg.

Prix de la ligne ou de son espace: 15 cent.

Des remises sont faites sur les annonces souvent répétées.
Lettres et argent franco.

LA NOMINATION DE M. BOSSY

Ce matin, le Grand Conseil a confié à M. le préfet Bossy, par 46 voix, les fonctions de conseiller d'Etat. Le candidat de l'opposition, M. le commissaire général Crausaz, a réuni 38 voix. Ce résultat est à peu de chose près celui que nous avions prévu.

Il a lieu de nous satisfaire pleinement. M. Bossy était digne de la situation à laquelle le Grand Conseil l'a appelé dans des temps difficiles. Après avoir reçu une instruction littéraire et philosophique complète, il l'a perfectionnée par dix ans d'enseignement. Il a fait un noviciat des fonctions judiciaires et a, en dernier lieu, administré le district de la Veveyse de manière à mériter l'attachement de tous les citoyens de ce district, sans distinction de partis politiques.

M. Bossy appartient, en politique, au parti conservateur catholique. La Liberté s'honore de le compter au nombre de ses meilleurs amis, de ses adhérents les plus dévoués.

La nomination de M. Bossy au conseil d'Etat montre que le Grand Conseil a voulu faire un choix qui fût à la hauteur des besoins de la situation présente. Grâce à la fermeté de ses principes, le nouveau conseiller d'Etat tiendra dignement la place de celui qu'il est appelé à remplacer. Le gouvernement cantonal reste dans son ensemble ce qu'il était jusqu'ici. Il continuera à administrer les affaires publiques avec prudence, mais dans un sens résolument conservateur, s'efforçant de réaliser les améliorations dont des événements récents ont révélé l'impérieuse nécessité.

L'alliance que le Bien public et le Confédéré s'étaient efforcés de nier, s'est révélée à la lumière des faits. Tous les radicaux et tous les partisans du Bien public étaient à leur poste. On avait fait arriver jusqu'aux malades, on a vu des députés qui n'avaient pas encore paru au Grand Conseil depuis

le commencement de la session. Il fallait que pas un ne manquât à ce nouveau pacte d'alliance scellé dans l'urne d'un scrutin.

Ainsi la situation s'éclaircit. Nous voyons se dissiper les illusions de plusieurs; les événements font tomber les préventions et les obscurités d'un moment de trouble provoqué par des causes que nous n'avons pas à apprécier ici. Il est de plus en plus évident que l'union la plus intime existe entre le groupe du Bien public et tout le parti radical. Les meneurs ont cru peut-être que cette coalition monstrueuse serait absoute par le succès. Dieu qui protège le canton de Fribourg ne l'a pas permis. A la vue de cette alliance de haines, tous les bons conservateurs ont répondu en faisant taire toute autre considération, et ils se sont groupés résolument autour du gouvernement qui a donné au canton 25 années de paix, de liberté et de contentement.

Est-ce à dire que ce soit la fin de la lutte? Hélas, non. Nous ne savons que trop à quels ennemis nous avons affaire. Le vote du 14 mai a montré où nous en sommes, quelle est la force du parti conservateur catholique et quelle est la force de la coalition des deux oppositions. Que cette constatation ne soit pas sans amener de viriles résolutions. Si nous nous endormions, ou si nous laissons des divisions pénétrer dans notre camp, l'adversaire pourrait en profiter pour perdre le canton. Soyons donc sur nos gardes et aidons nous: à cette condition la Providence nous aidera.

CORRESPONDANCES

Du Jura, 10 mai.

Monsieur le Rédacteur,

Je viens de parcourir l'article de fond que vous avez consacré à M. le conseiller d'Etat fribourgeois Théraulaz, dont vous regrettez, avec de si justes raisons, l'irrévocable démission. Vous exprimez, dans le

même article, la crainte bien trop fondée hélas! de voir une seconde édition de la déplorable alliance des libéraux fribourgeois s'unissant aux radicaux, pour porter un nouveau coup à l'homogénéité de votre excellent gouvernement, quand il s'agira de remplacer votre digne chef de la direction de l'Intérieur.

L'affection que je porte à la sainte Eglise et à votre canton, si catholique jusqu'ici, m'autorise à vous ouvrir toute ma pensée sur les agissements du parti fribourgeois, qui a osé transiger avec l'honneur du nom catholique, lequel implique des devoirs impérieux et sacrés, dans nos temps difficiles.

Me basant sur les révélations récentes de notre courageux organe, le Pays de Porrentruy, je veux bien croire que la plupart de ceux qui font chorus avec vos radicaux, après avoir été les défenseurs de votre gouvernement, sont encore, à l'heure qu'il est, des catholiques croyants et pratiquants. Si cela est, comment peuvent-ils concilier leurs convictions religieuses avec leurs manœuvres politiques? Ignorent-ils le but que poursuit, avec une infatigable persévérance et une rage diabolique, le parti auquel ils ont tendu une main, plus fratricide pour la religion que fraternelle pour leur allié? Qu'a fait le radicalisme en Allemagne? Que fait-il, aujourd'hui même, en France? Le Jura catholique est encore tout saignant des coups que le radicalisme bernois lui a portés, depuis sept ans surtout.

Et, qu'on veuille bien le remarquer: l'état d'asservissement, dans lequel gémit toujours toute conviction catholique chez nous, est moins le résultat d'une haine aveugle des protestants bernois contre nous, que le fait des alliances irréflechies d'un grand nombre de catholiques jurassiens avec le parti libéral. Ce parti, composé d'individus sans opinion religieuse arrêtée, desquels on pouvait dire: *quorum regio, illorum religio*, ce parti, dis-je, s'affubla tout d'abord du masque de la tolérance et endossa plus d'une fois les livrées d'une piété, dont l'extérieur ne pouvait manquer de séduire bon nombre d'âmes candides qui ne soupçonnaient pas les sacrilèges de l'hypocrisie.

laquelle il s'agenouille souvent avec ses prêtres et envoie à la Reine du Ciel, à l'Immaculée, le salut de l'amour et de la louange.

Mais ce Vatican, si riche en objets d'arts de tout genre, possède cependant un trésor plus précieux, une richesse plus grande que toutes ces œuvres du génie, il abrite et renferme le chef-d'œuvre de l'amour divin, œuvre immortelle et impérissable, la Papauté. Là, réside véritablement la lumière et l'amour. De ce palais sont sortis les enseignements qui ont fait la grandeur et la force des sociétés, les apôtres qui leur ont apporté la civilisation, le bonheur et la sainteté. Voilà le secret des haines de l'impie et de Satan contre la demeure de ce vieillard qui, sans armée et sans richesses, est cependant le souverain le plus puissant, le mieux et le plus fidèlement obéi. Le Vatican est splendide, c'est le plus riche et le plus vaste palais du monde; mais le Vatican, le palais du Pape, pourrait être une étable, l'autorité du Vicaire de Jésus-Christ n'en serait ni moins grande, ni moins respectée, sa puissance ni moins réelle, ni moins générale. Qu'ils dirigent leurs coups vers cette montagne sainte, elle est inébranlable: la Papauté qui l'habite est fondée sur une pierre que dix-neuf siècles de tempêtes, d'hypocrisies et de mensonges n'ont encore pu renverser et si jamais l'impie triomphait ce jour serait le dernier de l'humanité. La Papauté vivra sur la terre autant que le Christ.

« Où sont les Césars, dit dom Guéranger, qui crurent l'avoir noyée dans ton propre sang, qui voulurent forcer l'inviolable virginité de ta foi? Où sont les sectaires qu'on

C'est ainsi que Delémont trompé à plus d'une fois par Carlin, Jolissaint et d'autres sur le siège de conseiller d'Etat. Porrentruy, également trompé, a élu et réélu Froté comme préfet, et les Franches-Montagnes elles mêmes ont placé à plusieurs reprises le préfet Kallmann sur le siège de chef de ce district. Chacun sait ce qu'il en a coûté de millions, de souffrances et d'efforts courageux au peuple jurassien pour se désillusionner.

Il y a douze ou quinze ans, ici, comme aujourd'hui chez vous, les coryphées du parti libéral-radical chantaient au peuple sur les airs les plus doucereux de leur sérénade, qui déjà commençait à rouiller: *Croyez le bien, nous le jurons: on n'en veut pas à la religion!*

Depuis lors, les ruines accumulées par les persécutions religieuses n'ont fait que s'accroître, à tel point que la liberté de conscience et le respect de la parole jurée ne sont plus qu'un leurre dans notre malheureux pays. Pour peu que notre situation d'îlots s'aggrave, il n'y aura plus qu'un rêve dans le Jura: séparation d'avec le Mutz, qui l'écrase après l'avoir hypocritement flâté.

Fribourgeois, nos chers confédérés, prenez garde! les mêmes engeances séductrices, qui nous ont poussés vers l'abîme des ruines matérielles et morales, cherchent par de honteux compromis et d'indignes menées à vous précipiter sur la même pente fatale.

Il est plus facile d'éviter une chute que de la réparer.

Berne, le 13 mai.

Le Conseil fédéral a aujourd'hui et dans une séance extraordinaire, arrêté que le commandant du bataillon N° 91, faisant son cours de répétition à Bellinzzone, doit se rendre vendredi le 14 courant avec trois compagnies à Mendrisio. De là à Stabio, il n'y a qu'une distance d'environ une demi-lieue, de sorte que les braves Grisonais, l'espérance de tous les honnêtes gens, seront là pour veiller à la sûreté publique, si quelques francs-tireurs avaient envie de faire

a vos s'attaquer successivement à tous les articles de la doctrine? Où ces sophistes modernes aux yeux desquels tu n'étais qu'un fantôme? Où seront, dans un siècle, ces rois, tyrans de l'Eglise, ces peuples qui cherchent la liberté hors de la vérité? Et toi, tu seras toujours calme, toujours jeune, toujours sans rides, assise sur la pierre inébranlable. Tu marches à travers tant de siècles aura été droite comme celle du juste; tu te trouveras toujours semblable à toi-même, comme tu n'as cessé de l'être durant dix-huit siècles sous le soleil qui, hors de toi, n'éclairait que les variations de l'humanité.

Le 5 novembre

PLACE DEI TERMINI. — SAINTE-MARIE DES ANGES.

Malgré les luttes, auxquelles est en butte son pouvoir temporel, malgré l'Etat si précaire de son budget réduit considérablement par l'usurpation de ses provinces, le Saint-Père ne laisse aucune œuvre en souffrance; il entreprend des travaux considérables, des améliorations importantes, qui les uns et les autres doivent tourner à l'avantage et à l'agrément de son peuple. On vient de dégager une partie de terrain occupé par les Thermes de Dioclétien pour en faire une place. Au milieu d'un gracieux et vaste square, une immense fontaine dont le jet fort et puissant s'élève à plusieurs mètres dans les airs, lui donne un air de fraîcheur et de vie qui contraste avec les ruines dont

125 FEUILLETON DE LA LIBERTÉ.

DIX ANS

AU SERVICE DU ROI PIE IX

OU

MÉMOIRES D'UN ZOUAVE PONTIFICAL

PAR

Le comte Philippe de V***

MEMBRE DE L'ACADÉMIE DES ARCADES.

Feuilleton inédit

Le 10 octobre

LE VATICAN. — LES INSCRIPTIONS FUNÉRAIRES. — LES STANZE DE RAPHAËL. — SALLE DES BIENHEUREUX. — LES LOGES. — LES TABLEAUX. — LA BIBLIOTHÈQUE. — CHAPELLES SIXTINE, PAULINE, DE NICOLAS V.

La chapelle Sixtine et la chapelle Pauline font aussi partie du Vatican: toutes les fonctions papales se font dans la première. C'est là que Michel-Ange a peint sont fameux jugement dernier que le temps et la fumée des cierges surtout ont fort endommagé. Le puissant artiste a aussi décoré la chapelle Pauline. Mais une petite chapelle près des

un scandale, à l'heure si grave et si décisive qui nous annoncera le verdict du jury. Pour le cas où le bataillon grisonais aurait fini son service, il sera remplacé par le 6^{me} bataillon de carabiniers de Zurich, sous le commandement de M. le major Ernst, car le Conseil fédéral a aujourd'hui ordonné, que ce bataillon soit mis sur pied pour se rendre à Bellinzzone, d'où il sera sans doute dirigé sur Mendrisio.

Ensuite de cet arrêté du Conseil fédéral, complètement justifié par l'art. 102, alinéas 10 et 11 de la Constitution fédérale, nous sommes entrés dès aujourd'hui sous le régime de l'intervention fédérale, provoquée par les journaux sans conscience qui ont agité la populace radicale, pour fouler aux pieds le droit public, et pour remplacer une procédure légale et loyale par un acte de violence.

Il est donc clair qu'une intervention fédérale est parfaitement justifiée dans les circonstances présentes, quand le radicalisme extrême a hautement déclaré qu'il veut sortir des limites de la légalité. Mais il est presque sûr, vu l'agitation existant dans tous les cercles radicaux de la Suisse; il est presque sûr, dis-je, que les radicaux fanatisés du Tessin, poussés par les agitations de leurs confrères de l'autre côté du Saint-Gothard, tenteront un *pronunciamento* dans le cas où le jury prononcerait un verdict de culpabilité contre Mola et consorts.

Qui peut nous garantir que ces gens irrités, séduits et passionnés n'envahiront pas l'église de Stabio, pour empêcher la chambre criminelle de prononcer le jugement? Les radicaux sont sous ce rapport capables de tout; leur presse mensongère le prouve, et il est à craindre que tout ne soit tenté pour empêcher le dernier acte de cette procédure qui fera époque dans notre histoire.

Le Conseil fédéral, veillant à l'honneur de la Confédération, a fait aujourd'hui le premier pas pour garantir la marche de la procédure légale; il est à espérer que lorsque l'honneur de toute la Suisse est engagé, l'autorité prendra les mesures nécessaires, pour que la bannière suisse flotte à Stabio même, au moment où le verdict du jury sera prononcé, pour faire comprendre aux radicaux qu'il n'y a pas place pour un scandale là où la bannière suisse flotte au-dessus de rangs d'un bataillon suisse prêt à maintenir l'ordre public contre qui que ce soit.

Le Conseil fédéral, il est vrai, se trouve dans une position extrêmement difficile; mais jusqu'à présent, il a agi comme il le devait, quand l'honneur et la dignité de la Confédération sont exposés à être violés par un parti trop capable de compromettre la Confédération devant toute l'Europe, si tout ne va pas à son gré.

L'intervention fédérale, aura pour conséquence, de faire hurler la meute radicale dans tous les districts où il y a des radicaux désappointés. Qu'importe! Derrière le Conseil fédéral se rangeront tous les honnêtes gens, qui sont depuis longtemps dégoûtés du terrorisme radical.

Il est entouré (1). L'incomparable église de Sainte-Marie-des-Anges, enfouie en quelque sorte au fond d'un amas de terre, apparaît maintenant libre et joyeuse et une magnifique rue aboutira bientôt à sa modeste façade. C'est le génie de Michel-Ange qui a transformé cette grande salle des bains de Dioclétien en église. Sa largeur, ses voûtes élevées, les gigantesques proportions de ses colonnes en font une des plus vastes et des plus majestueuses nefes que je connaisse.

On pénètre dans l'église par une petite rotonde dans laquelle plusieurs tombeaux fixent l'attention: ceux de Maratte et de Salvator Rosa sont à l'entrée.

On s'arrête devant la statue de saint Bruno placée à droite. C'est le chef-d'œuvre d'Houdon. Ce marbre est vivant, on croit qu'il va marcher et il parlerait, a-t-on dit, si sa règle ne le lui défendait pas.

Des tableaux généralement remarquables ornent les murs de transept qui étaient autrefois la nef principale choisie par Michel-Ange et qu'on a gâtée depuis en la coupant au milieu par une abside. Les peintures étaient autrefois à Saint-Pierre; on les a transportées ici quand elles furent remplacées par des mosaïques.

Dans l'abside, la Présentation de Romanello et le martyre de saint Sébastien par le Dominiquin sont deux chefs-d'œuvre très appréciés des connaisseurs.

L'église est desservie par les Chartreux. C'est dans leur magnifique cloître bâti par Michel-Ange qu'on prépare une exposition d'objets chrétiens qui, par ordre du Saint-Père, doit se tenir pendant le Concile.

(1) Cette fontaine fut inaugurée seulement le 10 septembre 1870.

Procès de Stabio.

Stabio, 8 et 10 mai.

La parole est donnée, pour la réplique, à M. l'avocat Pollini, représentant de la partie civile Pedroni, Moresi, Maderni et Cattaneo.

Après avoir déploré que, dans ce procès, on ait introduit la politique, il fait l'apologie du parti radical tessinois, du *pronunciamento*, et entreprend la défense de tout ce que le parti a fait jusqu'au 22 octobre 1876.

Il parle de la réunion de Mendrisio le 21 octobre, et soutient que le seul but en a été d'arrêter la liste des candidats aux élections du Grand Conseil.

Pour établir la culpabilité de Catenazzi, il cherche à prouver que l'instruction préliminaire, faite par le juge de paix, a été régulière. Il légitime l'intervention de Mola dans l'enquête judiciaire, par le trouble qui existait alors dans la population de Stabio. Il cherche aussi à justifier l'arrestation de Joséphine Ginella, par le motif qu'elle avait déposé, dans l'instruction préliminaire, d'une circonstance nouvelle, c'est-à-dire d'avoir vu Vanini un revolver à la main. M. le procureur général, l'avocat Castelli, n'a-t-il pas reconnu la régularité de cette enquête en faisant la base de son réquisitoire, et la Chambre d'accusation en l'alléguant à l'appui de sa décision.

M. le procureur général a eu tort de ne pas prendre de conclusions contre Catenazzi, meurtrier de Pedroni. Un très grand nombre de témoins ont déposé à charge contre Catenazzi, et tout ce qu'on peut dire pour informer leurs témoignages, c'est qu'ils étaient tireurs. Mais plusieurs témoins, sur lesquels s'appuie l'accusation contre les radicaux, ont commencé, eux aussi, par être accusés, puis ont été renvoyés du procès; c'est là certes un motif de ne pas leur accorder toute crédibilité.

Dix neuf témoins accusent Catenazzi; ils sont d'accord sur le temps, sur la place, sur la manière dont le meurtre a été commis. L'orateur fait la revue de ces dépositions, pour arriver à conclure qu'elles réunissent tous les caractères pour former la conviction du jury. La voix publique, unanime à accuser Catenazzi, est un autre argument qui prouve sa culpabilité.

Quand à Vanini, l'orateur n'entreprendra pas son apologie, mais il doit le défendre comme témoin dans le procès. C'est seulement pour le besoin de la défense de Catenazzi, qu'on veut le donner comme l'auteur du meurtre de Pedroni; du reste il n'est pas l'homme sanguinaire qu'on a essayé de nous montrer.

A la vue du cadavre de Pedroni dans une mare de sang, les tireurs accoururent pour arrêter le coupable. Dans l'établissement il n'y avait pas seulement Giorgetti, mais aussi d'autres personnes, et c'est de là que sont venus les premiers coups. Catenazzi aussi était là, car lui-même a dit qu'il y était entré, et on n'a pas prouvé qu'il en fût sorti.

Après une plaidoirie qui a duré deux

Les Thermes de Dioclétien étaient considérables, ils occupaient une superficie de deux mille mètres et trois mille baigneurs y pouvaient trouver place. Ils furent élevés par des mains chrétiennes. C'est pour cela sans doute que Dieu a permis qu'ils subsistent en partie. Elevées par des mains chargées de chaînes pour son amour, quelques-unes de ses salles sont devenues l'asile de la prière et la demeure du Dieu vivant. Presqu'en face de Saint-Marie-des-Anges, une autre salle de ces bains est devenue la petite et gracieuse église dédiée à saint Bernard.

18 novembre

SAINT-ANDRÉ DU QUIRINAL. — SAINT STANISLAS

KOSTKA.

Une charmante petite église dont je n'ai encore rien écrit, un jeune et aimable saint auquel je n'ai encore payé aucun hommage, m'ont appelé aujourd'hui dans le voisinage du Quirinal. Saint-André, avec son joli portique semi-circulaire, sa forme ovale et sa coupole ornée de stuc, possède le corps d'un jeune Jésuite polonais, Stanislas Kostka, élevé au rang des saints, et le corps d'un roi de Sardaigne, Charles Emmanuel qui, dégoûté du trône et du monde, abdiqua en 1802, vint à Rome et se fit Jésuite. Le noviciat de la Compagnie de Jésus est attaché à cette charmante église et c'est là que se forment à la vertu et au courage ces hommes dont le nom sur la terre est maudit de tous les mauvais, et béni et aimé de tous les bons.

(A suivre.)

jours, M. Pollini demanda un verdict de condamnation contre Catenazzi, non pas qu'il tienne à le voir en prison, mais pour que les parties, qu'il représente reçoivent les dommages intérêts auxquels elles ont droit.

CONFÉDÉRATION

On télégraphie de Berne, le 12 mai, au Journal de Genève:

« La réunion des membres radicaux de l'assemblée fédérale tenue à Olten n'a pas seulement décidé d'organiser de grandes assemblées populaires dans différentes parties de la Suisse, mais aussi de faire les démarches nécessaires pour la convocation immédiate des Chambres, auxquelles on proposerait la cassation du jugement de Stabio et l'amnistie. Ces deux propositions seraient appuyées par des assemblées populaires.

« Si la demande de convocation, qui n'est cependant pas encore parvenue au Conseil fédéral, réunit le nombre de signatures voulu, il y aurait donc une session extraordinaire avant le 7 juin, jour de l'ouverture de la session ordinaire d'été.

« Quant à la cassation du jugement, qui n'est du reste pas encore rendu, on peut dire et déjà prévoir que la majorité des Chambres refusera de la prononcer, s'appuyant sur l'incompétence des Chambres, lesquelles pourraient être recommander l'amnistie.

« De son côté, la Société libérale de la ville de Berne a nommé neuf délégués pour assister à l'assemblée du Langenthal, qui doit avoir lieu le 16 courant. Sur la proposition de l'inspecteur Seifert, cette société a chargé ses délégués de demander la révision impartiale du procès de Stabio relatif aux événements du 23 février 1879, où un radical a aussi été tué, ainsi que la mise en liberté provisoire des condamnés radicaux, qui sont innocents au dire, de l'auteur de la proposition.

« Le parti radical lucernois a également chargé son comité central d'organiser une assemblée populaire si Mola et les autres accusés sont condamnés.

« Des nouvelles fantaisistes continuent à circuler sur l'attitude du Conseil fédéral. Des journaux vont même jusqu'à lui prêter l'intention de suspendre l'exécution du jugement de Stabio, mais ce dont on peut être certain, c'est qu'après avoir pris des mesures pour assurer l'ordre public, il se renfermera dans les limites strictes de la légalité et de la constitution. Aucun commissaire n'a été désigné. »

On télégraphie d'autre part au National suisse:

« On annonce que le Conseil fédéral s'est occupé, dans une séance extraordinaire, de la nouvelle de la convocation d'une compagnie de soldats par le gouvernement tessinois; rien n'a percé des décisions prises.

« Aujourd'hui, il est positif que M. Künzli a accepté d'être commissaire fédéral dans le Tessin, à la condition d'avoir des pouvoirs illimités sur la troupe armée à Bellinzzone. »

NOUVELLES DES CANTONS

Berne. — Vu le résultat satisfaisant de la votation du 2 mai, le gouvernement bernois a décidé de proposer au Grand Conseil de contracter un emprunt de 51 millions au 4%. Cet emprunt serait destiné à rembourser 34 millions au 4 1/2, l'emprunt de 1880, les obligations de la banque cantonale et les bons du Trésor.

L'emprunt de 17 millions voté dernièrement serait annulé. L'émission du nouvel emprunt aurait lieu à forfait, par souscription publique.

— Lundi, à 1 heure du matin, un violent incendie a éclaté à Sonvillier, dans un massif de vieilles maisons. Malgré les prompts secours du corps des sapeurs-pompiers et l'actif concours de la pompe campagnarde de Renan, trois maisons contiguës ont été complètement réduites en cendres. Un chien et deux chèvres, ainsi que presque tout le mobilier, sont restés dans les flammes. Malheureusement, la malveillance paraît ici encore être la cause de ce sinistre, et deux individus soupçonnés d'en être les auteurs ont été mis en état d'arrestation.

Glaris. — L'ohngeld cantonal a été affermé par adjudication publique dans l'hôtel-de-ville, le 3 mai, à Glaris; il a été adjugé au plus offrant, MM. D. Strossi et Cie, pour une nouvelle année, pour la somme de 40,125 fr.

La précédente adjudication s'était faite au prix de 39,270.

Argovie. — A Wohlen, un vieillard a eu 97 ans au mois d'avril; il est encore en parfaite santé et si vigoureux que chaque jour il fend du bois dès le matin de bonne heure jusqu'au soir.

Schaffhouse. — Les tribunaux n'ont pas jugé ces derniers jours moins de six allemands porteurs de papiers faux ou falsifiés ou accusés soit de fabrication, soit d'usage de faux sceaux.

Tessin. — On annonce la mort du professeur de l'école supérieure, blessé lors de l'explosion de Faido.

— On mande de Stabio le 13 mai: « L'affluence du public est très grande, principalement à la tribune de la presse qui un instant a menacé de s'écrouler; l'incident a produit une grande émotion dans toute la salle.

La parole est à M. l'avocat Respini, député aux Etats, le défenseur de Catenazzi. L'orateur fait l'histoire des faits et gestes du parti radical tessinois depuis 1839. Son discours est à plusieurs reprises interrompu par les applaudissements du public.

M. Respini ne terminera probablement que demain. Il n'y aura probablement pas de répliques et le jury pourra entrer immédiatement en délibération.

Ce soir arrivera ici la 3^e compagnie du bataillon de fusiliers n° 94 du Tessin, sous le commandement du capitaine Viglegio pour maintenir l'ordre pendant les délibérations du jury et au moment de la proclamation du verdict et du jugement. Le piquet de gendarmerie a été également renforcé.

Toutefois, on ne s'attend à aucun trouble sérieux. Le pays est absolument calme et le gouvernement prêt à toute éventualité.

On annonce que des propositions seront faites au Grand Conseil pour que, dans le cas d'une condamnation, il soit prononcé une amnistie immédiate.

D'autre part, le gouvernement tessinois paraît résolu à protester, jusqu'à épuisement du droit, contre toute mesure qui serait prise contrairement aux dispositions de la Constitution fédérale qui garantissent la souveraineté des cantons.

On n'a reçu ici aucune communication officielle de la prétendue nomination d'un commissaire fédéral en la personne de M. Künzli. »

Valais. — Dimanche dernier a eu lieu, au milieu d'un grand concours de prêtres et de fidèles, la consécration de la nouvelle église de Miège. S. G. Mgr l'évêque de Sion était assisté dans les cérémonies, par MM. les R. chanoines Escher et Grenat. M. l'abbé Nantermod a prononcé le discours de circonstance.

La veille avait eu lieu l'administration du sacrement de confirmation et la visite pastorale.

— M. Alexandre Wellig, de Fiesch, a été nommé préfet, et M. le major Guntern, de Münster, préfet substitut du district de Conches.

CANTON DE FRIBOURG

Session du Grand Conseil

Session ordinaire de mai

PRÉSIDENCE DE M. CLERG

8^e Séance. — Jeudi, 13 mai.

1. M. Chollet fait le rapport sur le projet de création du Musée Marcello à la salle des exercices du lycée. Cette salle serait divisée en trois compartiments, les tableaux seraient placés dans la salle du Nord. Le rapporteur adhère aux propositions du conseil d'Etat.

M. Schaller rappelle l'attachement que M^{me} Colonna d'Affry a toujours conservé pour sa patrie, et elle en a donné un dernier témoignage en léguant ses collections à Fribourg. La famille d'Affry a donné la préférence à la salle d'exercices du Lycée, et le conseil d'Etat a dû tenir compte de ces préférences, parce qu'autrement la famille était libre de transporter le musée à Berne ou à Genève. La transformation de cette salle consolidera le bâtiment du Lycée. Dans l'intention du conseil d'Etat, ce bâtiment devrait être consacré entièrement à nos collections scientifiques, dont l'importance va croissant et qui manquent de place. On voudrait aussi faire de la place pour l'Internat. Probablement on fera dans le verger une construction dont le rez-de-chaussée sera affecté à la salle d'exercices nécessaire au Collège, et un autre étage servira pour l'Internat. Sur le don fait par M^{me} Colonna d'Affry pour la reproduction de ses bustes, il restera environ 7000 à 8000 fr. qui pour-

ront être employés à l'ameublement du Musée et à son ornementation.

Les propositions de la Commission sont adoptées.

M. *Willeret* propose au Grand Conseil d'exprimer un juste hommage à la mémoire de M^{me} la duchesse Colonna, et ses remerciements à la famille d'Affry à cause de l'intérêt qu'elle montre au canton de Fribourg et du concours qu'elle apporte à la création du Musée.

Le Grand Conseil se lève en signe d'assentiment à cette proposition qui sera communiquée par lettre à la famille d'Affry.

M. *Bondallaz* fait le rapport de la Commission chargée d'examiner le projet d'achat de la forêt de la Combe et d'une parcelle de 10 hectares 80 ares enclavée dans la forêt cantonale de Bouleyres et appartenant à la commune de La Tour de Tréme. La première forêt est acquise au prix de 32,000 fr., et la seconde au prix de 48,000 fr. La Commission préavis favorablement.

M. *Wack* montre que l'évaluation du bois, qui a de 50 à 90 ans d'âge, fait déjà une somme presque égale au prix d'acquisition. Nous faisons cette acquisition avec le produit des bois abattus par le cyclone, et ces bois étant en bonne partie exploitables, nous compensons ainsi le manque d'exploitation de nos autres forêts pendant les années prochaines.

M. *Morard* recommande l'acquisition. La commune de La Tour de Tréme pouvait vendre à un prix supérieur; ce qui l'a décidée, ce sont probablement les sûretés de paiement.

M. *Bise* regrette que la commune de La Tour soit dans le cas de devoir vendre cette forêt; ce sont les vaches à lait des communes.

M. *Morard* dit que cette vente se fait pour payer les frais de construction de son église.

M. *Liechly* blâme la commune, qui n'a pas voulu lever un impôt; elle préfère rejeter les charges de la construction sur les générations futures.

M. *Theravaux* loue au contraire la détermination de La Tour; en faisant cette vente elle prive déjà la génération présente des ressources qu'elle retirait de cette forêt. Elle fait surtout bien de vendre à l'Etat, plutôt qu'à un marchand de bois neuchâtelois qui aurait fait une coupe rase.

Les deux acquisitions sont approuvées par le Grand Conseil.

M. *Kæser* fait le rapport sur une demande de la commune de Vallon, d'un subside de 4,000 fr. pour la correction de la route de Vallon à Carignan. La Commission propose la prise en considération de la pétition pour en tenir compte dans les limites de la loi. — Adopté.

Une erreur s'est glissée dans notre article d'hier sur les conséquences du privilège dont jouissent la Banque cantonale et la Caisse hypothécaire. La Caisse d'amortissement participe à moitié seulement à ce privilège, ce qui est une anomalie de plus à ajouter à toutes celles que nous avons signalées.

La Caisse d'amortissement est exempte de l'impôt pour toutes les créances et tous les titres dont elle est propriétaire; par contre ses créanciers à elle sont assujettis à l'impôt cantonal et communal. Beaucoup de déposants l'ignorent, et se croient exempts de l'impôt au même titre que les déposants à la Banque ou à la Caisse hypothécaire; de là une source d'amendes et de difficultés, principalement dans les successions.

La situation, à laquelle nous croyions qu'était soumise la Caisse d'amortissement, est par contre celle qui est faite aux établissements de crédit situés en dehors de la ville de Fribourg, tels que le Crédit Gruérien et le Crédit agricole d'Estavayer. Ces établissements sont entièrement dans le droit commun, quant aux charges publiques, et par conséquent les anomalies que nous avions signalées hier s'appliquent à ces Banques.

N'est-ce pas encore une anomalie que les Banques qui ont leur siège dans les districts aient à supporter des charges ont sont affranchies les Banques de la capitale?

NOUVELLES DE L'ETRANGER

Lettres de Paris

(Correspondance particulière de la Liberté)

Paris, 12 mai.

M. Jules Simon se rend fort bien compte de l'importance que prend chaque jour son

rôle de défenseur de nos libertés intellectuelles et religieuses. C'est le gouvernement lui-même qui, par ses maladroits et dangereux décrets du 29 mars destinés à venger la défaite ministérielle sur l'art. 7, a consolidé et considérablement accru l'autorité et l'influence du leader du centre gauche sénatorial. Plusieurs diplomates étrangers, préoccupés de la gravité croissante de notre situation, se sont déjà mis en rapport avec lui.

Dernièrement, à la sortie du Sénat, M. Jules Simon a suivi le boulevard Saint Germain jusqu'à son domicile de la rue royale, au bras d'un de mes amis: « Je me félicite plus que jamais, lui a-t-il dit, en substance, de la politique de résistance inaugurée pour la défense de la liberté de l'enseignement. Conspué par toute la presse opportuniste et radicale, abandonné par mes amis du centre gauche qui n'avaient point foi en mon succès, j'étais un peu effrayé, au début, du vide qui se faisait autour de moi. Il m'a fallu tout mon courage, une entière abnégation et une inébranlable conviction dans la justice de ma cause pour livrer, seul contre de haineux adversaires, cette mémorable bataille parlementaire où les passions les plus ardentes de la gauche se sont donné libre cours. Aujourd'hui on semble revenir vers moi, on rend justice à mes efforts victorieux; les menaces et les procédés politiques ramènent, un à un, les amis politiques qui m'avaient délaissé uniquement par défaillance.

« Depuis que la question présidentielle du Sénat est sur le tapis, je reçois de toutes parts, des lettres d'une extrême bienveillance. On me presse de mille manières pour me faire accepter la succession de M. Martel dès que celle sera définitivement ouverte. Les chefs du cabinet de différentes puissances, plusieurs membres du corps diplomatique ont fait auprès de moi des démarches dans le même sens. Ils espèrent qu'en vertu des dispositions constitutionnelles, l'autorité du président du Sénat dont je serai investi, pourrait tenir en échec l'influence du président de la Chambre des députés. Je suis tout disposé, devant d'aussi flatteuses et d'aussi pressantes instances, à céder aux désirs d'une majorité sénatoriale, bien que, en réalité, il soit préférable pour moi, personnellement, de conserver toute ma liberté d'action. Je pourrai ainsi plus facilement reconstruire un puissant parti libéral conservateur capable de résister à l'entraînement jacobin qui menace d'emporter et le ministère et le gouvernement et la république. »

Des personnages républicains qui étaient allés, hier, attendre M. Martel à la gare, disaient dans la soirée qu'il n'y avait nul espoir de le voir en état d'exercer ses fonctions présidentielles avant la fin de la session.

On se prétend assuré, dans l'intimité de M. Gambetta, de l'acquiescement de M. Martel à une combinaison qui permettrait de ne pas le remplacer avant la fin de la présente session.

M. Duclerc et M. Le Royer ont positivement décliné tous deux la candidature éventuelle à la présidence du Sénat. M. Duclerc se souvient avec amertume de la façon dont les gauches l'ont compromis, puis abandonné, l'an dernier; M. Le Royer sait qu'il ne rallierait qu'une partie des suffrages des groupes républicains.

Autant qu'on peut juger par les renseignements assez confus publiés sur la séance qu'a tenue hier la commission de l'enseignement primaire, M. J. Ferry n'aurait pas su avoir le courage de son opinion jusqu'au bout. Il aurait consenti à la laïcisation immédiate des programmes officiels, réservant seulement aux parents le droit de faire donner « facultativement » l'instruction religieuse à leurs enfants par un ministre du culte et dans un local spécial à désigner.

On dit que cette capitulation du ministre a été motivée par une forte pression venant de la présidence de la Chambre; la commission qui, de son côté, se sentait ainsi soutenue et encouragée, se montrait résolue à pousser le conflit jusqu'au bout. Le fait est que toute la camarilla du Palais Bourbon, toute la presse gambettiste, tous les correspondants qui s'inspirent chez le président de la Chambre, ne cessaient d'exciter la commission à réaliser *hic et nunc* « la séparation de l'Eglise et de l'école. »

Le bruit court qu'un poste diplomatique va être donné à M. Léon Renault; M. Lepère appuierait vivement cette nomination.

M. Gambetta, si cuirassé qu'il soit par l'expérience contre les déboires de la vie politique, aurait été très affecté des critiques acerbes auxquelles a donné lieu la nomination de M. Quentin. Il aurait même avoué dans l'intimité « qu'il ne croyait pas le parti

républicain aussi dominé par l'envie que ces clameurs semblaient l'indiquer. »

M. Gambetta connaît pourtant bien ses amis, mais avec eux il y a chaque jour à apprendre, et il n'est pas au bout de ses surprises.

Il est possible que les meneurs du mouvement socialiste et communaliste à Paris, annonçant leur intention de passer outre à l'interdiction élevée par le gouvernement contre les manifestations du 23 mai. Toutefois ces fanfaronnades ne sont pas prises très au sérieux par le monde officiel. Là, on se montre convaincu que les organisateurs de démonstrations illégales, voyant le pouvoir trop engagé pour reculer par la note de l'*Officiel*, réfléchiront et finiront par se tenir cois.

Il pourrait bien arriver — et ce ne pas la première fois — qu'un pouvoir se croyant très fort se trouvât très faible au moment de l'action.

On serait un peu préoccupé, paraît-il, dans le monde officiel, de l'élection qui va avoir lieu jeudi à l'Académie française. On redouterait beaucoup le succès de M. Rousse, à qui l'on n'a pu opposer que M. Manuel, poète élégiaque au bagage assez mince. Le plus piquant, c'est que naguère MM. Grévy et Rousse étaient en excellents termes; mais le second ayant accepté d'être le conseil des congrégations menacées par le gouvernement du premier, son élection prendrait un caractère de « protestation académique » fort désagréable au pouvoir.

Les obligations du Nord-Est suisse, présentées au public par le comptoir d'Escombe, ont rencontré une grande faveur dans la clientèle de cet établissement.

Dans le monde financier, personne ne prend au sérieux les tentatives de réorganisation de la Banque européenne. Diverses instances sont engagées par des souscripteurs pour obtenir le remboursement des actions qu'ils ont eu la naïveté de souscrire. Il est question d'un emprunt égyptien de 10 millions de livres sterling.

Les obligations de la Banque hypothécaire sont en perte sensible sur le prix d'émission. C'est ce qui explique la faiblesse des actions de cet établissement. La Société des Ateliers de Saint-Denis met en paiement un coupon de 22 fr. La Protection maintient les cours précédemment acquis.

Lettres de Rome

(Correspondance particulière de la Liberté)

Rome, 11 mai.

Notre Très-Saint-Père le Pape a reçu, dans l'après-midi de dimanche, ainsi que je vous l'avais annoncé, les pèlerins hongrois qui sont venus à Rome au nombre de trente-trois personnes et sous la présidence de M. le commandeur Antoine Lonkay, directeur du *Magyar Allam*, journal catholique de Buda Pesh. Une remarquable offrande pour le denier de Saint Pierre a été présentée par le président du pèlerinage, qui a lu aussi une très belle adresse en langue latine, où le Vicaire de Jésus-Christ était salué sous le titre de *Gloriosissime Pontifex et Rex*. Le Souverain-Pontife a répondu dans la même langue, exprimant d'abord la joie paternelle de son cœur en voyant les fils du royaume si catholique de Saint-Etienne. Il a rappelé les traits les plus glorieux de leur histoire nationale et, en même temps, il les a exhortés à suivre les exemples de leurs ancêtres. Enfin, après leur avoir accordé une bénédiction particulièrement affectueuse, il a daigné s'entretenir encore avec chacun des pèlerins et leur prodiguer les marques de sa paternelle bienveillance.

La lutte pour les prochaines élections devient de plus en plus vive parmi les prétendants à la députation parlementaire, et, par contre, la masse des électeurs demeure plongée dans une indifférence glaciale. Il est à observer aussi que certaines individualités marquantes du libéralisme italien se retirent de la lutte, donnent ainsi une preuve de leur dégoût pour les basses manœuvres des agents électoraux et de leur peu de confiance dans l'avenir de la nouvelle Chambre. C'est ainsi que Ricasoli, Peruzzi, Cavallotti, Gabelli refusent de poser, cette fois, leur candidature. D'autre part, il y a un symptôme de bon augure pour l'avenir du pays, car il pourrait arriver que, fatiguées enfin de la droite et de la gauche, telles qu'elles ont fonctionné jusqu'ici, les populations vinsent à réaliser à leur égard la menace déjà formulée par l'ex-député Petrucci della Gallina, en les envoyant tout bonnement aux *Gémonies*. « J'avoue, quant à moi, dit Petrucci dans un programme récent, que nous sommes tous coupables ou complices et que la nation a le droit de nous crier à

tous, à la gauche aussi bien qu'à la droite: *Aux Gémonies!* »

L'hospice de réhabilitation et de travail que le R. P. Sempliciano de la Nativité a ouvert sur la route de Saint-Paul, pour les femmes repenties, sous la direction des Sœurs de la Miséricorde, vient d'être l'objet d'un nouveau trait de charité de la part du Souverain Pontife. Ayant appris que la situation financière de l'hospice (qui compte déjà 70 pensionnaires) n'était pas florissante, le Saint-Père a envoyé aussitôt un subside de 2,000 fr. et, par là même, il a donné une heureuse impulsion aux listes de souscription qu'ont ouvertes au même effet les journaux catholiques.

L'*Osservatore romano* rend compte des secours qu'a distribués la Propagande dans l'espace d'un an: 200,000 fr. pour secourir les affamés de la Chine, du Tonking, de l'Inde et de l'Abyssinie; 10,000 fr. pour ceux de la Mésopotamie; 5,000, pour les Arméniens; 1,000 fr. ont été envoyés à Durazzo; 1,000, à Pulati; 1,000, à Chypre; et 2,000, dans la Birmanie orientale.

Le Souverain Pontife a reçu aujourd'hui en audience une nombreuse caravane de pèlerins hongrois venus à Rome sous la présidence de M. le commandeur Antoine Lonkay, directeur du *Magyar Allam* de Pesh.

Les ministres italiens se sont distribués les rôles pour la campagne électorale, et il faut s'attendre à une série de discours-programmes qui achèveront de jeter la confusion dans l'esprit des électeurs. Le ministre De Sanctis ira à Ancône et à Foggia; M. Miceli, dans les Calabres; M. Cairoli, à Naples; le ministre de la justice, M. Villa, est déjà parti pour Turin, et M. Baccarini va se rendre à Bologne. Il n'y a que le ministre de l'Intérieur, M. Depretis, qui reste à Rome... pour envoyer le mot d'ordre aux préfets.

Une chaleureuse adresse de sympathie au sujet de la persécution en France, a été envoyée au Rme P. Beckx, supérieur général des Jésuites, par la Société promotrice des bonnes œuvres de Rome. V.

France. — Le *Morning Post* publie une lettre que le prince Lucien Bonaparte adresse à un ami anglais.

Cette lettre commente les différends qui existent entre les chefs de la famille Bonaparte et le chef de la dynastie Bonaparte et déclare que le cardinal Bonaparte est le seul chef de la famille.

Autriche-Hongrie. — La lettre de M. Gladstone au comte Karolyi a produit à Vienne un grand effet. Tous les journaux officieux louent M. Gladstone qui a donné la preuve d'un grand esprit politique; ils disent que la bonne entente entre l'Autriche et l'Angleterre est une garantie efficace du maintien de la paix européenne.

Les journaux de l'opposition, tout en reconnaissant l'importance de la lettre de M. Gladstone, regrettent de le voir succéder à lord Beaconsfield.

Belgique. — Le Sénat a adopté le projet de prorogation de la loi sur les étrangers.

Le ministre de la justice a déclaré que, dans le cas où les Jésuites français réfugiés ne troubleraient aucunement la sécurité intérieure ou extérieure, aucune mesure ne serait prise contre eux. Mais s'ils viennent faire ici ce que la France leur interdit, le gouvernement s'y opposera.

Russie. — Le *Daily News* dit que l'impératrice de Russie va plus mal que la semaine dernière.

Turquie. — Les Albanais ont abandonné pour le moment l'idée de prendre l'offensive contre le Monténégro. Néanmoins de nouveaux corps armés continuent à affluer sur la frontière occidentale du Monténégro.

3000 Mirdites, sous les ordres de Prenek, sont partis le 9 mai pour Tasi, et 6000 Albanais sont entrés à Scutari, venant de Dibré Matia.

— Le *Standard* dit que la ligue albanaise a nommé M. Bianchi, banquier italien à Scutari, ministre des finances pour l'Albanie.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

PARIS, 13 mai.

M. Rousse a été élu académicien en remplacement de M. Jules Favre par 18 voix. M. Manuel a obtenu 13 voix.

CONSTANTINOPLE, 12 mai.

Hier un Anglais, pendant sa promenade, a été poignardé par des musulmans qui l'ont déposé. L'état du blessé est grave.

M. Layard a remis une note à la Porte à ce sujet.

FAITS DIVERS

On lit dans l'Événement : « C'est un drame ! drame sans apprêt, banal, je le veux bien, mais qui serre le cœur lorsqu'on songe aux conséquences terribles qui peuvent en résulter.

Une femme de mise modeste, mais dénotant une honnête aisance, se présentait dernièrement dans les magasins du Louvre.

— Voici une écharpe, dit-elle, qui a été achetée ici, il y a deux jours, et que je voudrais rendre, parce qu'elle ne me convient pas.

Cette sorte de transaction étant admise dans ce magasin, l'employé à qui la femme s'adressait se disposait à rembourser le prix de l'écharpe, d'une valeur de 39 fr. lorsque le caissier ne trouvant sur ses livres aucune trace de la vente de cet objet, consulta un inspecteur, reconnut que l'écharpe en question avait été volée.

On interroge donc la femme, qui pâlit, se trouble, et finit par déclarer qu'elle tenait l'objet d'une dame qu'elle ne connaissait pas, etc.

On douta naturellement de la véracité de ce récit tout-à-fait invraisemblable, et c'est devant M. Allais, commissaire de police du quartier du palais-royal, que la malheureuse fut invitée à aller s'expliquer.

Le magistrat, auquel elle fit le même récit, comprit bien vite que cette femme avait réellement volé l'écharpe et d'un ton tout-à-fait bienveillant, il l'engagea à dire la vérité.

Elle avoua alors sa faute, et fondit en larme.

M. Allais, quoique certain que l'inculpée n'avait agité que sous l'influence d'une envie inexplicable, dut se rendre à son domicile pour y pratiquer une perquisition.

Non-seulement il ne découvrit aucun objet provenant d'autres vols, mais il acquit aussi la certitude que la malheureuse inculpée jouissait de l'estime générale.

Malheureusement le délit était patent, et il n'était pas en son pouvoir de suspendre l'action de la justice.

Au moment où il se disposait à ramener à son bureau la pauvre femme, une scène navrante se produisit. Deux enfants qui regardaient sans rien comprendre, en voyant emmener leur mère qui éclata en sanglots, se suspendirent à son cou, et poussaient des cris déchirants.

— Ne nous quitte pas, bonne maman, s'écriait l'aîné ! Tiens, regarde mon petit frère.

Quel tableau émouvant... le petit enfant était tombé à genoux et les mains jointes, les yeux pleins de larmes : « Ne t'en va pas ! » criait-il d'un ton suppliant.

Malgré l'émotion visible qui avait gagné les assistants, on dut arracher les deux pauvres petits des bras de la mère infortunée, qui fut reconduite au commissariat de police.

Une minute d'oubli peut effacer tout un passé honnête et honorable, et briser l'existence de toute une famille.

Rue Merdenchon, à Tournai, chez un marchand de gants :

GANTS

en

CASTOR D'OFFICIER

M. SOUSSENS, Rédacteur.

PLUS DE DOS RONDS



BRETELLE AMÉRICAINE BREVETÉE

Cette Bretelle a dans sa forme particulière l'avantage de faire ressortir la poitrine et de soutenir la jupe.

1. Elle élargit la poitrine et donne aux poumons une respiration libre.
2. Elle tient les épaules droites.
3. Elle soulage le dos, les côtes et les organes abdominaux en dégagant des épaules tout le poids de la jupe.
4. Elle soulage les courbatures, les fatigues, et donne une vie nouvelle à la personne qui la porte.
5. Elle est d'une valeur incontestable pour les jeunes filles qui grandissent et qui font leurs études.
6. Elle se porte sans aucun inconvénient et avec une sorte de bien-être pour la personne qui en fait usage.

Prière de donner la mesure de la poitrine, en envoyant la commande.

Cette Bretelle a dans sa forme particulière l'avantage de la bretelle ordinaire et celui de faire ressortir la poitrine.

1. Elle élargit la poitrine et donne aux poumons une respiration libre.
2. Elle tient les épaules droites.
3. Elle ne dérange pas le devant de la chemise.
4. Elle ne peut pas glisser de sur les épaules.
5. Il y a moins de tirage sur les boutons du pantalon qu'avec des bretelles ordinaires.
6. Chaque partie du pantalon peut-être fixée comme l'on veut.
7. Par le moyen de la patte de derrière, on peut élargir ou diminuer la longueur de la bretelle.
8. Elle s'attache aux mêmes endroits que la bretelle ordinaire.
9. Quant il pleut, on peut relever le derrière de son pantalon, sans affecter le devant.

Prière de donner la mesure de la poitrine, en envoyant la commande.

Envoi franco, suivant les qualités de 3 fr., 5 fr., 7 fr. 50 et 10 francs.

MAISON PRINCIPALE ET DÉPÔT GÉNÉRAL POUR LA FRANCE ET LE CONTINENT

134, RUE DE RIVOLI, 134

LES MANDATS DE POSTE SONT PAYABLES A L'ORDRE DE N. KENDALL, 134, RUE DE RIVOLI

ON FAIT UN FORT ESCOMPTE AU COMMERCE

L'HOTEL DU SOLEIL A EINSIEDELN

sur la place principale vis-à-vis du couvent est recommandé au mieux par (O F 2953) les anciens propriétaires (136)

Notions élémentaires D'HISTOIRE SUISSE

à l'usage des écoles primaires, Ouvrage autorisé par la Direction de l'Instruction publique du canton de Fribourg et muni de l'approbation ecclésiastique.

Prix de l'exemplaire cartonné : fr. 0 35 centimes,

NOUVELLE ENCRE
J. GARDOT A DIJON
 NOIRE EN ECRIVANT
 N'ÉPAISSANT PAS
 N'OXYDANT PAS
 LES PLUMES
 VIOLET NOIR COMMUNICATIVE
 COPIANT MÊME
 PLUSIEURS MOIS
 APRÈS L'ÉCRITURE
 CHEZ TOUS LES
 PAPETERIERS DE FRANCE
 ET DE L'ÉTRANGER
 A PARIS
 DÉPÔT SPÉCIAL
 M. H. REYNIER (112)
LA MEILLEURE DES ENCRE

La Genevoise

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE

Capital Social : 5,000,000

SIÈGE SOCIAL A GENÈVE

Inspecteur : M. H. Reynier

Agents :

Fribourg MM. F. Vogel, Banquier.

Bulle Jules Glasson

Estavayer A. Marmier, avocat

Morat F. Borle, agent d'affaires

H 605 X (19)

Occasion

A vendre en ville à un prix très avantageux, une maison avec dépendance et jardin. S'adresser à M. Alphonse de Boccard. (142)

A REMETTRE pour cause de changement de domicile un fonds de magasin de meubles et de tapisserie bien situé en ville. Conditions avantageuses; facilité pour location à long terme. S'adresser à l'agence d'affaires Layaz, à Fribourg, rue du Tir, 46. (144)

A vendre

une charmante propriété en ville composée de deux bâtiments séparés (l'un comprenant logement remis à neuf, l'autre comprenant grange, écurie, remise), avec 2 jardins et dépendances de 7 ares 47 centiares, soit 85 perches. Le tout est très bien entretenu et d'un bon rapport. Position indépendante, vue magnifique.

S'adresser à l'agence d'affaires Layaz, rue du Tir à Fribourg. (145)

RÉPUTATION DU SYSTÈME DE COPERNIC

ET EXPOSITION DU SYSTÈME VULGAIRE

PAR M. L'ABBÉ

FRANCISCO DE GOIRIENA

Une brochure in-8°. Franco, 5 fr.

S'adresser à l'auteur, place Saint Sulpice Hôtel Saint-Joseph, Paris.

LA SAVOIE INDUSTRIELLE

par V. BARRIER, Directeur des douanes, membre effectif de l'Académie de Savoie. Ouvrage en deux volumes. Prix : 10 fr.

BOURSE DE GENEVE DU 13 MAI

FONDS D'ETATS	COMPTANT	TERME	DEMANDE	OFFRE	ACTIONS	COMPTANT	TERME	DEMANDE	OFFRE
3 0/0 Genevois	94 1/4	—	94 1/4	94 1/2	Suisse-Occidentale	113	113	112	113
4 1/2 Fédéral 1867	—	—	—	—	privilegiées	—	—	493	495
1878	—	—	—	—	Central-Suisse	—	—	367	367
5 0/0 Italien	85 40	85 50	100 1/2	101 3/4	Nord-Est Suisse	—	—	132	133
5 0/0 Valais	—	—	—	—	privilegiées	445	442	443	445
			1554	—	Union Suisse	—	—	123	125
					Saint-Gothard	302	302	300	303
					Union privilegiées	—	—	393	391
					Comp.oir d'escompte	—	—	—	—
					Banque du commerce	—	—	—	—
					de Genève	—	—	—	—
					Fédérale	—	—	—	—
					Société suisse des chemins de fer	—	—	623	621
					Banque des chemins de fer	—	—	—	—
					de Paris et Pays-Bas	—	—	1026	1027
					Crédit Lyonnais	950	950	952	958
					Association financière genevoise	—	—	275	730
					Omnium genevois	—	—	1225	—
					Basler Bankverein	—	—	613	618
					Industrie genevoise du gaz	—	—	770	780
					belge du gaz	510	—	650	616
					Gaz de Genève	580	—	578	580
					Marseille	—	—	702	705
					Appareillage, Gaz et Eau	—	—	—	—
					Tabacs italiens	892	—	892	—

BOURSE DE PARIS

12 mai	AU COMPTANT	13 mai
99 18	Consolidés	99 81
85 70	3 0/0 Français	85 —
118 85	5 0/0 id.	118 70
—	Or, à New-York	—
128 —	Argent à Londres	130 —
	A TERMES	
85 72	3 0/0 Français	85 27
118 92	5 0/0 id.	118 72
85 40	5 0/0 Italien	85 15
—	3 0/0 Anglais	—
—	5 0/0 Turc	10 85
—	5 0/0 Russe 1877	—
75 18	4 0/0 Autrichien	75 09
1027 50	Banque de Paris	1018 75
950 —	Crédit Lyonnais	952 50
705 —	Mobilier français	700 —
1202 50	Crédit foncier	1250 —
790 —	Mobilier Espagnol	770 —
595 —	Autrichiens	593 75
1387 —	Gaz Parisien	1380 —
1057 50	Suez	1037 50